

Séance du 3 novembre 2008

DM/CN

Le Conseil municipal s'est réuni à l'hôtel de ville sur convocation adressée le 24 octobre 2008 par Monsieur Christian TEYSSÉDRE, Maire de Rodez.

Président : Monsieur Christian TEYSSÉDRE, Maire de Rodez.

Présent(e)s : Mesdames Martine BEZOMBES, Claudine BONHOMME, Hélène BOULET, Monique BULTEL-HERMENT, Marie-Claude CARLIN, Chantal COMBELLES, Muriel COMBETTES, Marisol GARCIA VICENTE, Joëlle GAUTHIER, Andréa GOUMONT, Anne-Christine HER, Nicole LAROMIGUIERE, Maïté LAUR, Sabrina MAUREL-ALAUX, Jacqueline SANTINI, Régine TAUSSAT, Messieurs Maurice BARTHELEMY, Bruno BERARDI, Jean-Albert BESSIERE, Serge BORIES, Michel BOUCHET, Jean-Louis CHAUZY, Jean-Michel COSSON, Jean DELPUECH, Gilbert GLADIN, Ludovic MOULY, Guy ROUQUAYROL, Daniel ROZOY, Bernard SAULES, Guilhem SERIEYS, Christian TEYSSÉDRE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Madame Sarah VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Stéphane MAZARS (procuration à Madame Anne-Christine HER), Jean-Philippe MURAT (procuration à Monsieur Jean-Louis CHAUZY), Frédéric SOULIE (procuration à Madame Hélène BOULET).

Monsieur Guilhem SERIEYS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 08-238 - DROITS DE PLACE, DE VOIRIE, TERRASSES

Tarifs 2009

Le Conseil municipal est amené à voter en fin d'année les tarifs à appliquer pour les autorisations d'occupation du domaine public et pour les droits de place afférents aux commerces non sédentaires (marchés).

Conformément aux dispositions issues de l'arrêté municipal du 13 janvier 1994 portant règlement municipal des marchés et marchands forains ainsi que l'arrêté municipal du 5 juillet 1993 portant règlement des foires, il est proposé de réévaluer les montants des droits de place de 3 %.

Dans la même proportion de 3 %, il est proposé d'augmenter les montants applicables aux redevances dues pour occupation du domaine public communal.

Les droits et redevances proposés à compter du 1^{er} janvier 2009 sont annexés à la présente note.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, travaux, circulation, aménagement et environnement, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la fixation des tarifs applicables aux droits de place et redevances pour occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Reçue en Préfecture le
Publiée le
Le Maire,
Pour le Maire et par délégation :
Le Directeur Général des Services,

Jean-Paul CHINCHOLLE

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

Signé : Gilbert GLADIN

Acte dématérialisé

Droits de place et de voirie

Tarifs 2009

DROITS DE PLACE

	Tarifs 2009
Primeurs - Maraîchers – Producteurs	
par ml (ou moins) et par ticket jaune	0,54 €
abonnement par marché par ml (44 marchés environ)	21,82 €
Déballeurs et Marchands Forains	
<i>Marchands forains avec étalage de marchandises</i>	
jour ordinaires par ml (ou moins) et par ticket jaune	0,54 €
jour de foire par ml (ou mois) et par jour (ticket blanc)	1,45 €
Abonnements revendeurs et marchands forains	
* présents aux marchés - par an et ml	22,10 €
* présents aux marchés - pour 6 mois et par ml	11,06 €
* présents aux foires - par foire, par an et par ml	5,73 €
<i>Marchands ambulants</i>	
par véhicule et par jour	5,73 €
par véhicule, abonnement annuel (44 demi-journées)	124,51 €
Marchés spécifiques	
Marché chrysanthèmes (3 jours environ)	73,27 €
Caution	79,31 €
Marché aux sapins (10 jours environ)	78,49 €
Caution	79,31 €
Matériel agricole, par m ²	0,46 €
Marché aux puces, par ml et par jour (ticket vert)	1,76 €
Marchés de Noël	
plein air par ml pour la durée du marché	20,20 €
Caution	79,31 €
en chalet pour la durée du marché	146,00 €
Caution	79,31 €
Marché de l'Estivada par jour	10,93 €
Marché de l'Estivada pour la durée du festival.	151,74 €
Tarifs installations électriques	
par marché (ticket bleu)	1,81 €
abonnement annuel	43,89 €
abonnement semestriel	22,47 €
Attractions foraines	
Confiseries, manèges enfants, grosses attractions par m ² et par jour	
Baraque	0,32 €
manège de moins de 200 m ²	0,21 €
manège de 201 à 300 m ²	0,19 €
manège de plus de 300 m ²	0,15 €
* 2 ^{ème} quinzaine de présence sur la fête foraine	0,08 €
Attraction en "zone bleue"	gratuité
Appareils et distributeurs automatiques pour la durée de la fête	56,19 €
Forfait caravane d'habitation principale pour la durée de la fête	56,19 €
Forfait caravane d'habitation secondaire pour la durée de la fête	29,16 €
Participation financière au branchement électrique	36,73 €
Cirques	
Grands cirques (plus de 700 places)	
1 ^{er} jour sans mise à disposition de benne à ordures	354,97 €
1 ^{er} jour avec mise à disposition de bennes à ordures	414,68 €
2 ^{ème} jour	213,85 €
Petits cirques (moins de 700 places)	
1 ^{er} jour sans mise à disposition de benne à ordures	176,94 €
1 ^{er} jour avec mise à disposition de bennes à ordures	258,35 €
2 ^{ème} jour	71,86 €

Animations et spectacles divers	
par m ² et par jour	
1 ^{er} et 2 ^{ème} jours	0,34 €
3 ^{ème} jour	0,52 €
arrhes correspondant à la moitié du droit de place	
Kiosques	
Kiosque à journaux	178,03 €
Etalages / stands de vente	
* centre ville - par m ² et par an	33,64 €
* hors centre ville - par m ² et par an	16,83 €
Sas d'entrée - par m ² et par an	13,47 €
Piste d'accès aux appareils de distribution de carburant (forfait par an)	95,74 €
Passerelle en surplomb du domaine public - par m ² et par an	13,05 €
Bacs à fleurs par m ² et par an	12,32 €
Cabines photographiques - par m ² et par an	33,64 €
Chevalets / présentoirs divers / Portants par pièce et par an	10,00 €
Exposition et démonstration de véhicules et matériels	
par véhicules ou matériel et par jour	11,24 €
par véhicules ou matériel et par an	129,06 €
Taxis par an	134,61 €
Réseau informatique indépendant	
par ml et par an	0,15 €

DROITS DE VOIRIE

Tarifs 2009

Permissions de voirie	
Forfait pour toute permission	11,52 €
Redevance par jour et par m ² de chaussée ou de trottoir occupé	0,14 €
Redevance par jour et par place de stationnement payant neutralisé	
zones hypercentre et centre	5,39 €
zones boulevards et périphériques	2,56 €
Travaux pour le compte de tiers	
Réfection d'un m ² de chaussée empierrée	11,52 €
Réfection d'un m ² de chaussée revêtue d'un enduit hydrocarboné	27,42 €
Réfection d'un m ² de chaussée revêtue d'enrobé	40,18 €
Réfection d'un m ² de trottoir revêtue d'enrobé	27,42 €
Réfection d'un m ² de tranchée sous accotement stabilisé	5,13 €
Réfection d'un m ² de pavés	158,54 €

TERRASSES DE CAFES ET RESTAURANTS

Tarifs 2009

Terrasses fermées (type veranda)	
Terrasses fermées et permanentes - par m ² et par an	61,66 €
Terrasses ouvertes (y compris type barnum)	
Terrasses annuelles par m ² et par an	28,84 €
* sans dispositif chauffant	28,84 €
* avec dispositif chauffant	34,61 €
Terrasses saisonnières semestrielles par m ² et par an	
* sans dispositif chauffant	14,42 €
* avec dispositif chauffant	17,30 €
Terrasses saisonnières trimestrielle par m ² et par an	
* sans dispositif chauffant	7,21 €
* avec dispositif chauffant	8,65 €
Prolongation d'une demande initiale par m ² et par mois supplémentaire	
* sans dispositif chauffant	1,00 €
* avec dispositif chauffant	1,20 €
Options	
Sas d'entrée - par m ² et par an	13,47 €
Piste d'accès aux appareils de distribution de carburant (forfait par an)	95,74 €
Bacs à fleurs par m ² et par an	12,32 €

Accusé de réception

Objet de l'acte :	Droits de place, de voiries et de terrasses - Tarifs 2009
Date de création de l'acte:	2008-11-03
Date de réception de l'accusé de réception :	2008-11-19
Numéro de l'acte :	DEL20080238
Identifiant unique de l'acte :	012-211202023-20081103- DEL20080238-DE
Nature de l'acte :	Délibération
Matières de l'acte :	6 .1 .2 Libertés publiques et pouvoirs de police Police municipale foires et marchés
Date de la version de la classification :	2006-10-09
Dernière date de modification de la classification en sous-matière de la préfecture :	2006-10-09
Noms des fichiers :	012-211202023-20081103-DEL20080238- DE-1-1_1.pdf